

RAPPORT N° 94/8-14
au Conseil Municipal

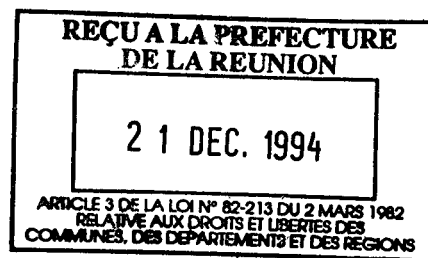
OBJET

CESSIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession des terrains communaux dont la liste est jointe en annexe, et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**
Michel TAMAYA

**DELIBERATION N° 94/8-14
du Conseil Municipal
en séance du samedi 10 décembre 1994**

OBJET

CESSIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/8-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

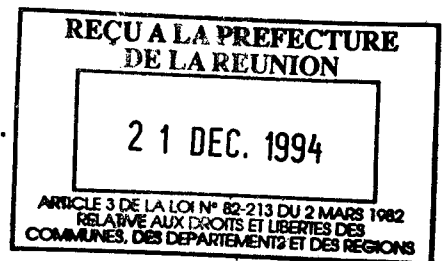
ARTICLE 1

Approuve le projet de cession des terrains communaux dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 16 DEC. 1994



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

ANNEXE AU RAPPORT N° 94/8-14
au Conseil Municipal
en séance du samedi 10 décembre 1994



CESSIONS DE TERRAINS

Références cadastrales	Superficies	Situations	Bénéficiaires	Prix	But de la cession
BI 449 (partie)	65 m2 environ	Rue de la Picardie Moufia	MOTHE Arnaud	26 000 F (soit 400 F/m2)	Régularisation d'un empiètement par l'intéressé.
AY 244 p. 245 p. 248 249	169 m2 environ	Rue de la Piscine Butor	SEDRE	Echange avec soulte suivant estimation des Domaines contre la parcelle suivante de la SEDRE : AY 150 partie pour 75 m2 ; d'accord entre les parties, le paiement de la soulte sera compensé dans le cadre de la participation de la Commune au déficit de l'opération.	Régularisation d'emprise foncières dans le périmètre de la RHI du Butor.

**REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION**
21 DEC. 1994

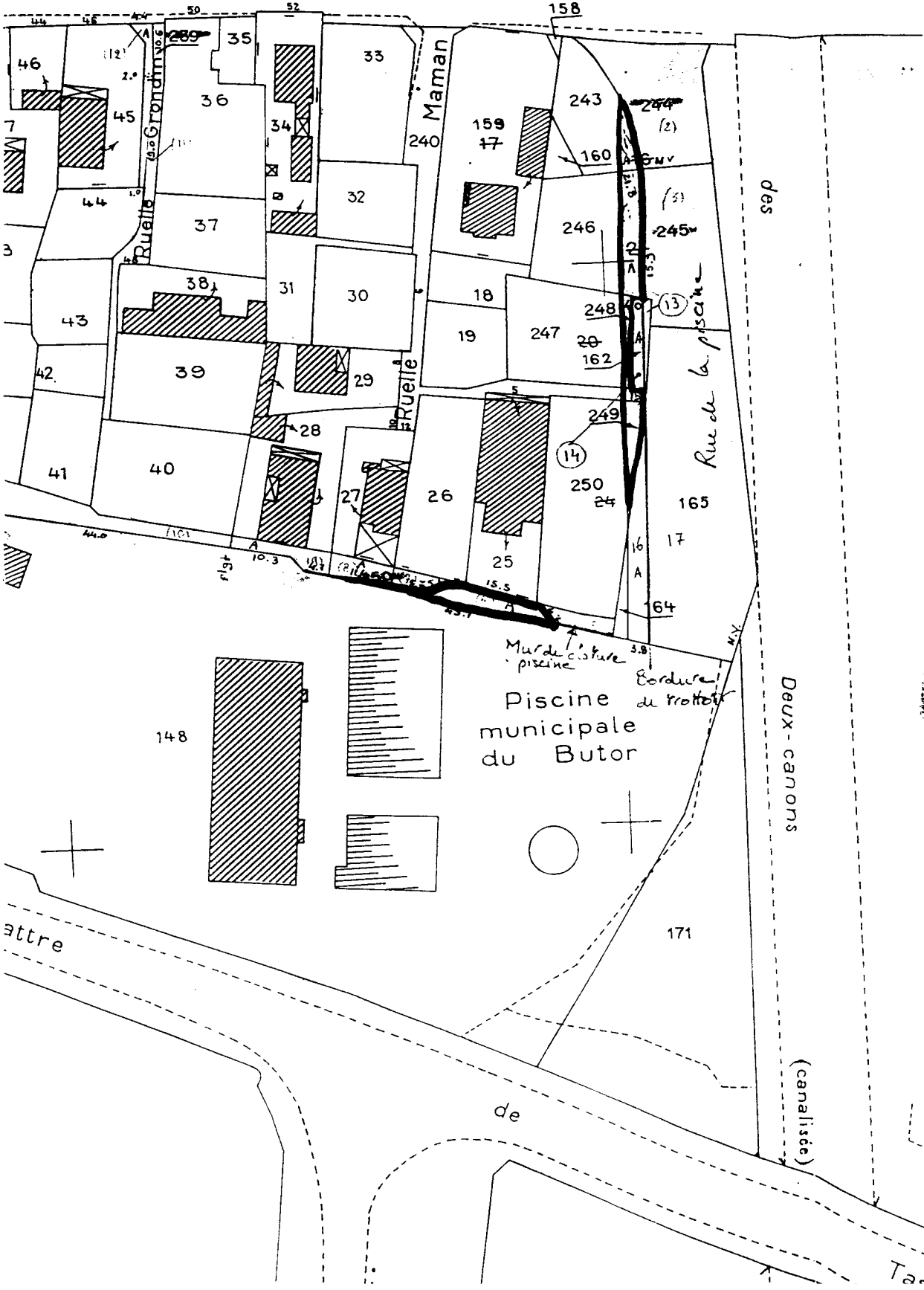
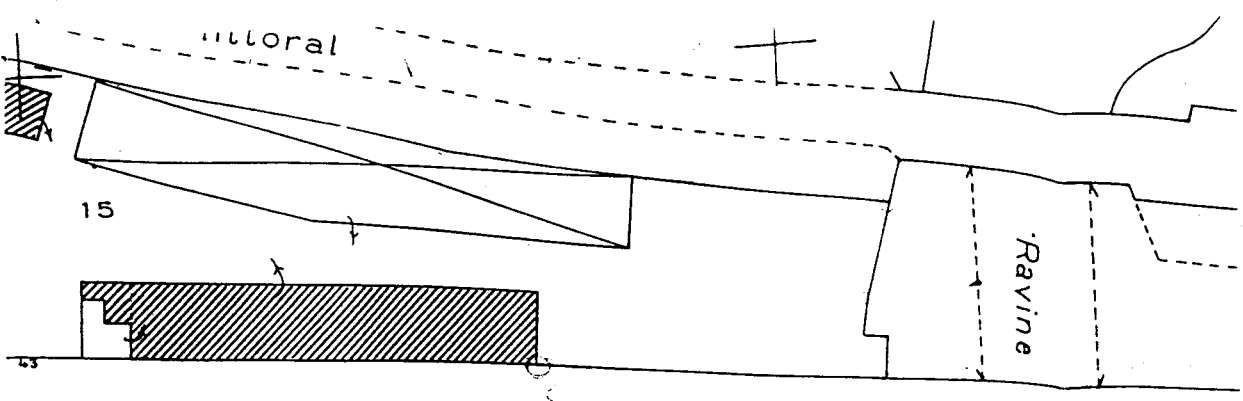
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
DES 21 ME AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

LE MAIRE
Michel TAMAYA

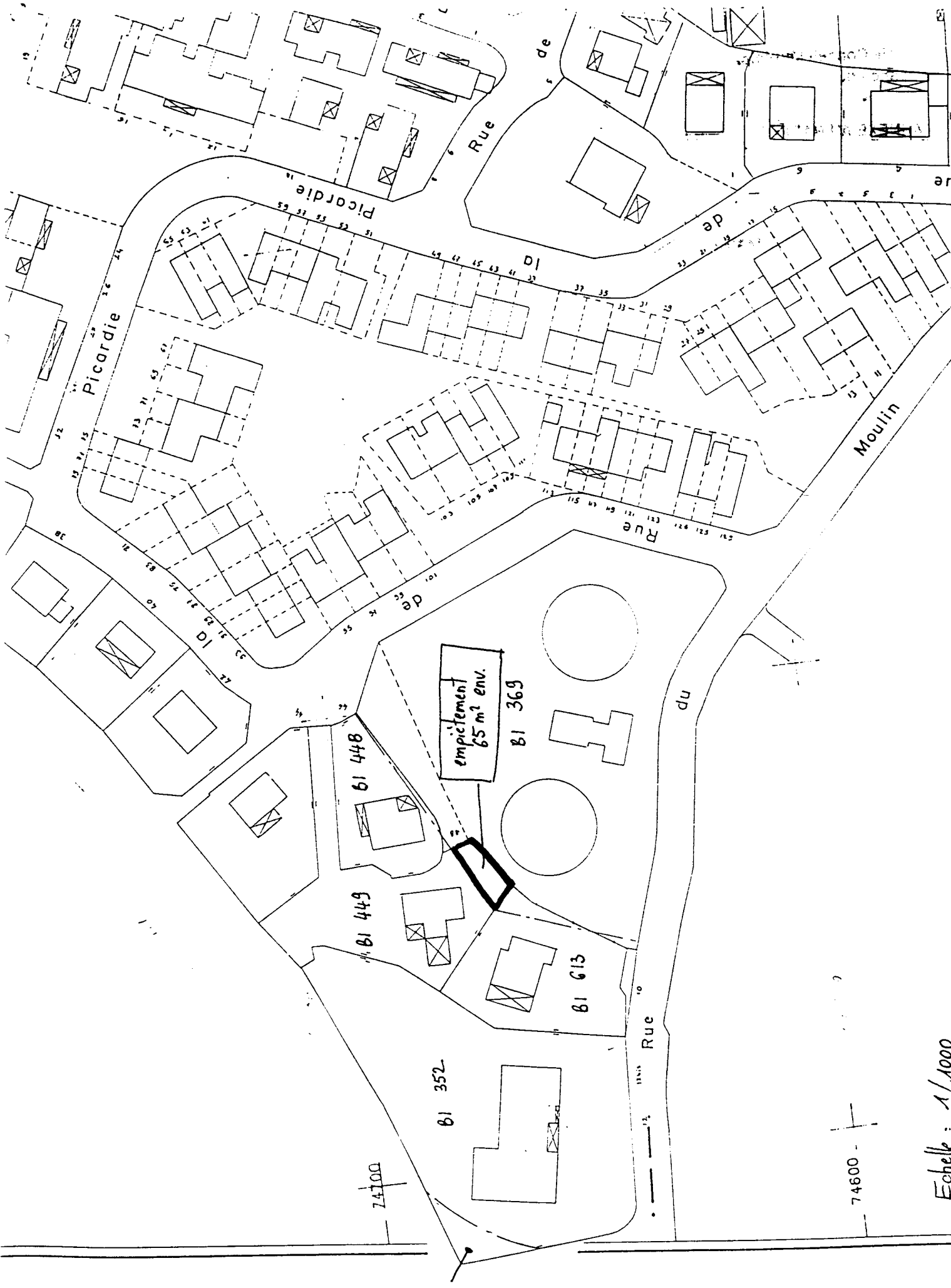



Vu par le Conseil Municipal
en séance du samedi 10 décembre 1994

Commune S.D.
S.D.R.E



N° d'ordre du document d'arpentage	[]
Tableau à modifier (1)	[]
d'assemblage sans change (1)	[]



BI 555

74100

74600

Echelle : 1/1000

74600

Rue du

Moulin

Picardie

Picardie

Rue de

empiètement
65 m² env.

BI 369

BI 448

BI 449

BI 613

BI 352